

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1135

présenté par  
M. Latombe

à l'amendement n° 1121 (Rect) de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique

-----

**ARTICLE 7**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« substantiellement »

le mot :

« sensiblement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

« Substantiellement » permet une modification conséquente, alors que « sensiblement » est plus précis. Par ce sous-amendement, nous visons à réduire le champ des modifications possibles.